



# Communiqué

Fondation ABS

## Etat des lieux sur les conditions et le climat de travail

**Après la publication d'un article de presse faisant mention de potentiels dysfonctionnements à l'Espace de consommation sécurisé (ECS) de la Fondation ABS, la Ville de Lausanne et le Conseil de Fondation, associés au Canton de Vaud, souhaitent procéder rapidement à une analyse de la situation. Un prestataire indépendant sera chargé d'entendre l'ensemble du personnel et d'établir un état des lieux objectif des conditions et du climat de travail.**

Début avril, un article paru dans le journal Lausanne Cités donnait la parole à trois personnes travaillant ou ayant travaillé à l'Espace de consommation sécurisé (ECS), géré par la Fondation ABS. Les témoignages recueillis faisaient anonymement état de divers dysfonctionnements et mettaient notamment en cause la pénibilité du travail et la gestion des ressources humaines au sein de l'institution.

Rapidement, la Ville de Lausanne et le Canton de Vaud, qui financent conjointement la Fondation ABS, ont eu un entretien avec le président du Conseil de fondation et son directeur. De son côté, le président avait préalablement rencontré une délégation du personnel afin de s'assurer de la capacité des équipes – actuellement au complet –, de fournir les prestations socio-sanitaires requises aux bénéficiaires des trois structures d'accueil à bas seuil de la Fondation : le Passage, la Terrasse, et l'Espace de consommation sécurisé du Vallon.

Dans un contexte de travail sollicitant fortement le personnel et afin de disposer d'une appréciation neutre et objective des griefs formulés, la Ville et le Conseil de fondation ont décidé, avec l'appui du Canton, de faire appel à un prestataire indépendant pour réaliser d'ici l'été un état des lieux sur le climat et les conditions de travail au sein de l'ensemble de la Fondation ABS, en particulier en matière de santé et sécurité au travail. De manière confidentielle, le personnel pourra s'exprimer sur son environnement de travail, les modalités de prise en charge des bénéficiaires et les éventuels dysfonctionnements, ainsi que proposer des pistes d'amélioration.

La Ville de Lausanne se réjouit de cette décision commune prise avec le Conseil de fondation. Elle s'inscrit dans une démarche cohérente avec la politique souhaitée par la Ville en matière de santé et de sécurité, ainsi que de bonnes conditions de travail au sein des institutions qu'elle subventionne.

La Municipalité de Lausanne

Le Conseil de fondation ABS

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :**

- **Émilie Moeschler, conseillère municipale, Direction des Sports et de la cohésion sociale, +41 21 315 42 00**
- **Gilles Lugin, président du Conseil de la Fondation ABS, tél. +41 78 600 89 28**

Lausanne, le 13 avril 2022